



## Lettre ouverte à la CDAS et à la CDIP

Mesdames et Messieurs

Depuis longtemps, la plateforme romande pour l'accueil de l'enfance (Pro Enfance), l'Association de l'accueil de l'enfance de la Suisse italienne (ATAN), la Fédération tessinoise de l'accueil familial de jour (FTFD) et la Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant (kibesuisse) ont attiré l'attention sur l'importance de la qualité dans l'accueil de l'enfance. Ce n'est qu'avec une qualité suffisante que les effets souhaités d'un point de vue socio-pédagogique peuvent être atteints : l'accompagnement du développement des enfants, l'engagement pour l'équité des chances et l'inclusion de tous les enfants.<sup>1</sup>

**Pour atteindre cette qualité suffisante, les signataires de cette lettre estiment qu'il est urgent de se pencher sur la professionnalisation de tou-te-s les professionnel-le-s travaillant dans l'accueil de l'enfance.** La professionnalisation contribue à atteindre les objectifs socio-pédagogiques susmentionnés au bénéfice des enfants. En même temps, elle permet de lutter contre la pénurie aiguë et omniprésente de professionnel-le-s de l'enfance. L'insuffisance de collaborateur-ric-e-s adéquatement formé-e-s sur le plan pédagogique n'aide pas dans un quotidien professionnel exigeant et épuisant et contribue au taux élevé de départ des employé-e-s. Ce taux est selon un sondage en moyenne de 30 pour cent<sup>2</sup>, alors que le taux de rotation de la population active occupée est de 20 pour cent.<sup>3</sup> Le manque de personnel qualifié rend encore plus difficile l'obtention d'une qualité suffisante et contribue à créer une crise dans l'accueil de l'enfance.

Du point de vue de Pro Enfance, ATAN, FTFD et kibesuisse, deux objectifs doivent donc être abordés sans délai :

- *Professionnalisation des professionnel-le-s de l'accueil de l'enfance* : 100 pour cent des collaborateur-ric-e-s pris en compte dans le taux d'encadrement disposeront, d'ici 2030 au plus tard, d'une formation initiale achevée et reconnue par la Confédération. La moitié de ces professionnel-le-s devra avoir obtenu une formation de niveau ES, HES ou être titulaire d'un diplôme reconnu comme équivalent.
- *Lutter contre la pénurie de professionnel-le-s de l'enfance* : d'ici 2040, il devrait y avoir un déficit d'environ 430 000 travailleur-euse-s en Suisse.<sup>4</sup> Favoriser la conciliation vie familiale et vie professionnelle peut contribuer à apporter une réponse. Aujourd'hui, quatre enfants sur dix en Suisse sont accueillis dans des structures d'accueil institutionnelles, c'est-à-dire dans des structures d'accueil de la petite enfance, d'accueil parascolaire ou d'accueil familial de jour.<sup>5</sup> Sans ces offres d'accueil, les parents ne peuvent en principe pas exercer leurs activités professionnelles comme ils-elles le souhaiteraient. Pendant ce temps, la branche de l'accueil de l'enfance est elle-même touchée par la pénurie de professionnel-le-s et de personnel. 95 pour cent des crèches avaient, selon la région, au moins un poste vacant à pourvoir en 2022.<sup>6</sup> C'est pourquoi la lutte

<sup>1</sup> Dans ses observations finales sur les cinquièmes et sixième rapports nationaux de la Suisse en 2021, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a explicitement recommandé l'élaboration d'une norme nationale de qualité pour les crèches et le suivi de sa mise en œuvre (voir [section E « Milieu familial et protection de remplacement », paragraphe 30](#)). Aujourd'hui, cette norme de qualité n'a toujours pas été élaborée.

<sup>2</sup> Communiqué de presse de kibesuisse du 7 décembre 2023 : « [Enquête au sein de la branche de l'accueil de l'enfance : le point faible réside dans le sous-financement](#) »

<sup>3</sup> Publication de l'Office fédéral de la statistique du 5 juillet 2024 : « [Mobilité professionnelle](#) »

<sup>4</sup> Communiqué de presse d'économiesuisse du 26 juin 2023 : « [L'économie suisse entend relever le défi démographique](#) »

<sup>5</sup> Publication de l'Office fédéral de la statistique du 13 mai 2024 : « [Accueil extrafamilial et parascolaire des enfants en 2022](#) »

<sup>6</sup> Communiqué de presse de kibesuisse du 7 décembre 2023 : « [Enquête au sein de la branche de l'accueil de l'enfance : le point faible réside dans le sous-financement](#) »

contre la pénurie de professionnel-le-s dans notre branche contribue à atténuer la pénurie générale de personnel.

Pour atteindre l'objectif de professionnalisation de tou-te-s les professionnel-le-s de l'enfance, Pro Enfance, ATAN, FTFD et kibesuisse demandent aux parlements et gouvernements cantonaux de mettre en œuvre les mesures concrètes et mesurables suivantes :

1. *Lier légalement les modèles de financement aux exigences de qualification des professionnel-le-s de l'enfance* : les autorités compétentes doivent concevoir des modèles de financement permettant d'assurer, dans toutes les régions linguistiques, que 100 pour cent du personnel ait une formation initiale reconnue par la Confédération, et que 50 pour cent des collaborateur-ric-e-s de l'enfance détiennent un diplôme tertiaire. Ce n'est pas encore le cas dans tous les cantons. Des réglementations contraignantes améliorent les perspectives professionnelles du personnel éducatif et le motivent à poursuivre leur carrière et non à quitter le domaine. Ceci est nécessaire pour offrir un nombre suffisant de places d'accueil adaptées aux besoins. Pour l'accueil familial de jour, une formation de base standardisée en termes de volume et de contenu devrait être obligatoire, comme c'est déjà le cas dans plusieurs cantons. Une norme minimale nationale est donc nécessaire.
2. *Mise sur un pied d'égalité des trois formes d'accueil en termes de subventions* : au niveau cantonal, il faut assurer une équité du subventionnement entre l'accueil collectif et l'accueil en milieu familial de jour. Ceci laisse aux parents une véritable liberté de choix de faire accueillir leur enfant en accueil collectif ou en accueil familial de jour. De cette manière, la professionnalisation des trois formes d'accueil est encouragée, car il n'y aura pas de différences substantielles entre elles.
3. *Exclure du taux d'encadrement des enfants le personnel non formé* : le personnel assistant, les stagiaires ainsi que les collaborateur-ric-e-s en formation ou sans formation ne sont plus pris-e-s en compte dans les taux d'encadrement. Cette mesure n'est pas encore une réalité dans tous les cantons et s'appuie sur les [recommandations](#) que la CDAS et la CDIP ont publiées fin 2022. Pour la mise en œuvre de ces mesures, les structures d'accueil de l'enfance ont besoin du soutien des politiques. Concrètement, cela nécessite des dispositions légales contraignantes et un financement suffisant, durable et prévisible. Une approche ciblée et engagée est indispensable, car actuellement, près de la moitié des collaborateur-ric-e-s ne possèdent pas (encore) de formation pédagogique achevée, en particulier en Suisse alémanique.<sup>7</sup>

Afin de lutter efficacement contre la pénurie de professionnel-le-s dans l'accueil de l'enfance, Pro Enfance, ATAN, FTFD et kibesuisse demandent aux parlements et aux gouvernements cantonaux de mettre en œuvre les mesures concrètes et mesurables suivantes :

1. *Amélioration du cadre structurel et des conditions de travail* : des modèles de financement durables sont nécessaires pour garantir par exemple des horaires de travail pour les activités pédagogiques directes et indirectes avec les enfants. De même, les organisations d'accueil de l'enfance doivent le cas échéant être subventionnées en tant qu'entreprises formatrices. Pour éviter que le personnel de l'accueil de l'enfance ne quitte les crèches pour les structures d'accueil parascolaire, il faut une équité salariale. La pénurie aiguë et omniprésente de professionnel-le-s dans l'accueil de l'enfance conduit à la crise actuelle : par exemple et selon la

---

<sup>7</sup> Étude de la Haute école de Lucerne du 1er septembre 2023 : « [Qualität in der frühkindlichen Bildung, Betreuung und Erziehung \(FBBE\): Rahmenbedingungen des Einsatzes von nicht formal qualifizierten Betreuungspersonen](#) » (étude détaillée / management summary) [allemand]

région, 30 pour cent des crèches ont besoin de quatre à six mois pour repourvoir un poste.<sup>8</sup> La pénurie de personnel dans l'accueil de l'enfance est renforcée par la pénurie générale de personnel qualifié dans d'autres secteurs. Comme ces dernières disposent souvent de ressources financières nettement plus importantes, elles encouragent encore davantage le départ des professionnel-le-s de l'accueil de l'enfance.

2. *Augmenter l'importance de la qualification* : l'augmentation du nombre de professionnel-le-s formé-e-s au niveau CFC, ES ou HES ne peut réussir qu'en concertation avec les différentes écoles, les organisations du travail et sur le plan cantonal, intercantonal et fédéral. Le taux de départ élevé des professionnel-le-s de l'enfance est également dû à la charge de travail considérable au quotidien. Ce problème est atténué si les compétences des professionnel-le-s se complètent et que les possibilités de carrière s'avèrent motivantes. Pour répondre aux besoins en personnel qualifié, une augmentation massive des offres de formation est nécessaire. La répartition des différentes compétences et qualifications des équipes éducatives doit être davantage prise en compte dans le calcul des taux d'encadrement cantonaux, plutôt que de se contenter d'opérer avec des fourchettes comme le préconisent les [recommandations de la CDAS et de la CDIP](#).
3. *Mieux fidéliser les professionnel-le-s de l'accueil* : la pénurie de personnel ne résulte pas seulement du fait que trop peu de personnes suivent une formation initiale, mais aussi du fait que beaucoup quittent la branche. Agir uniquement sur les salaires ne suffit pas. Il est également nécessaire d'améliorer les conditions de travail actuelles difficiles, telles que les longues heures de travail, les horaires entrecoupés, ou l'exposition à un niveau de bruit élevé et constant. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'attirer et de retenir un nombre suffisant de professionnel-le-s qualifié-e-s dans la branche.

Pro Enfance, ATAN, FTFD et kibesuisse soulignent qu'il ne suffit pas de prendre simplement connaissance de la présente lettre. La situation dans la branche de l'accueil de l'enfance étant alarmante, il faut des mesures concrètes et ciblées. Les quatre fédérations demandent donc à la CDAS et à la CDIP, premièrement, de discuter de cette lettre ouverte au sein des instances compétentes. Deuxièmement, elles doivent planifier avec les cantons et les offices fédéraux concernés comment initier et concrétiser les étapes nécessaires à la mise en œuvre des mesures mentionnées ci-dessus. Fin 2025, les fédérations feront un suivi sur l'avancement des conférences et des cantons dans la mise en œuvre. Troisièmement, Pro Enfance, ATAN, FTFD et kibesuisse demandent aux membres des parlements cantonaux et de l'Assemblée fédérale de soumettre des propositions visant à mettre en œuvre les mesures susmentionnées.

Pro Enfance, ATAN, FTFD et kibesuisse vous remercient d'avance pour votre précieux travail en faveur des enfants en Suisse et de l'ensemble des modalités d'accueil de l'enfance. Les fédérations se tiennent volontiers à votre disposition pour toute éventuelle question ou échange sur ce dossier.

Avec nos meilleures salutations,

Alexandre Bédât  
Président de Pro Enfance  
[alexandre.bedat@saint-imier.ch](mailto:alexandre.bedat@saint-imier.ch)

Stevens Crameri  
Président de l'ATAN  
[stevens.crameri@atan.ch](mailto:stevens.crameri@atan.ch)

Giorgia Realini  
Présidente de la FTFD a.i.  
[grealini@afdm.famigliediueme.ch](mailto:grealini@afdm.famigliediueme.ch)

Franziska Roth  
Présidente de kibesuisse  
[franziska.roth@kibesuisse.ch](mailto:franziska.roth@kibesuisse.ch)



<sup>8</sup> Communiqué de presse de kibesuisse du 7 décembre 2023 : « [Enquête au sein de la branche de l'accueil de l'enfance : le point faible réside dans le sous-financement](#) »

A l'attention de :

- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

En copie :

- Membres des parlements cantonaux
- Membres de l'Assemblée fédérale
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
- Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)